

même qu'en Iran et dans la CEI) d'importantes minorités kurdes -19 % de la population en Turquie, 23 % en Irak. Leurs partis politiques - y compris les branches militaires (1) - ont été soutenus tantôt par la Turquie, tantôt par la Syrie, par l'Irak ou par l'Iran, pour déstabiliser politiquement leur voisin. Ainsi les raids de la guérilla du PKK (Parti des Travailleurs du Kurdistan) menés à partir de bases situées en Syrie, au Liban ou en Irak du Nord, assombrissent les relations de la Turquie avec les pays frontaliers depuis le milieu des années 80.

Vers la fin de la décennie 80, la Turquie a tenté de se présenter comme le réservoir d'eau du Moyen-Orient, proposant de vendre des surplus à ses co-riverains, ainsi qu'à Israël, à la Jordanie, à l'Arabie saoudite et aux autres pays du Golfe. Elle participe d'ailleurs aux négociations multilatérales de paix au Moyen-Orient sur la question de l'eau. Pourtant, à l'heure actuelle, sa politique de l'eau est davantage orientée vers les besoins internes, et elle souhaite de plus en plus faire oublier l'idée qu'elle possède d'importants surplus d'eau exportable. Elle poursuit une politique d'auto-suffisance et entend exploiter ses cours d'eau en priorité pour son développement économique national tout en attirant les investissements étrangers.

Dans quelle mesure le changement d'orientation de la politique étrangère de la Turquie a-t-il eu une influence sur cette nouvelle option ? La question peut se poser. En effet, après avoir cherché à être un pont entre l'Europe et le Moyen-Orient, la Turquie se voudrait maintenant le point de passage vers les pays de l'ex-URSS, en particulier ceux d'Asie centrale et du Caucase qui offrent de nouvelles perspectives économiques, et il lui est possible d'y exercer une influence politique et culturelle, peut-être au détriment de la poursuite de projets avec ses voisins du Moyen-Orient.

Dans cet article, on tentera d'évaluer la place occupée aujourd'hui par le problème de l'eau dans la politique de la Turquie au Moyen-Orient. On rappellera les données relatives à l'offre et à la demande en eau dans les trois pays - Turquie, Syrie et Irak -, les interprétations contradictoires du droit international qu'ils proposent ; ce qui amènera à s'interroger sur le rôle de l'eau dans les relations inter-étatiques et, enfin, à se demander pourquoi la Turquie se montre aussi réticente à négocier un accord global de partage des eaux avec ses voisins : si elle choisit de coopérer, ou au contraire de s'isoler, la stabilité de la région peut-elle en être affectée ?

■ Ressources en eau et concurrence dans la demande

— Les réseaux hydrographiques

C'est en territoire turc que se situent les sources du Tigre et de l'Euphrate, ainsi que les principaux affluents de l'Euphrate. Les débits naturels de ces fleuves sont très variables. Le débit annuel moyen de l'Euphrate à la frontière syro-turque est de 30,4 milliards de m³ (km³) et de 31,8 km³ à Hit en Irak, mais il varie entre 16 et 50 km³; Le débit moyen du Tigre à la frontière turque est de 16,8 km³ (18,5 à Mossoul). Ses affluents en Irak apportent un supplément de 26,7 km³. Plus de 98 % du débit de l'Euphrate, en comptant ses principaux affluents, le Khabour, le Sajour et le Balikh, proviennent de Turquie, bien que seulement 28 % de la superficie du bassin se trouve sur le territoire turc. La Turquie contribue aussi au débit du Tigre à raison de 45 %, le reste provenant de ses affluents irakiens (qui prennent leur source en Iran) : l'Adheim, le Grand et le Petit Zab et la Diyala. Le Tigre et l'Euphrate convergent à

(1) Le PKK (Parti des Travailleurs du Kurdistan), dirigé par Abdullah Ocalan, alias Apo, combat au nom des Kurdes de Turquie ; le PDK (Parti démocratique du Kurdistan) dirigé par Massoud Barzani, et l'UPK (Union patriotique du Kurdistan), dirigée par Jalal Talabani représentent les Kurdes d'Irak.

Qurna, en Irak et sont rejoints par le Karoun (15,5 km³) qui prend naissance en Iran : réunis dans le Shatt al-Arab (43,8 km³), ces fleuves se jettent dans le Golfe. La qualité de l'eau diminue à mesure que l'on progresse vers l'aval, passant de moins de 250 mg/l (2) en Turquie à plus de 600 mg/l dans la partie inférieure de l'Irak, et à 5 000 mg/l au sud de Bassora.

Le Assi (Oronte) prend sa source au Liban et traverse la Syrie jusqu'à la région du Hatay, située en Turquie, mais revendiquée par la Syrie. Son débit à la frontière syro-libanaise est estimé à 410 millions de m³, mais il est beaucoup plus bas à l'entrée en Turquie, la Syrie utilisant plus de 90 % du débit annuel moyen de ce fleuve.

— Les projets de développement hydraulique de la Turquie

La Turquie a des ressources en eau relativement abondantes, mais inégalement distribuées, et sous-utilisées. Elle dispose de vingt-six bassins fluviaux importants ; ses ressources en eaux de surface s'élèvent à 185 km³/an, dont seulement 95 sont exploités. Le Tigre et l'Euphrate fournissent un tiers de ses eaux de surface (3).

C'est le secteur agricole qui consomme le plus d'eau, et le développement agricole de l'Anatolie du Sud-Est est devenue une priorité économique ; cependant, l'un des plus sérieux problèmes à résoudre à long terme est celui de l'alimentation en eau de la population urbaine, qui croît rapidement. La population totale était de 56,5 millions d'habitants en 1990, mais, avec une croissance annuelle de 2,2 %, elle devrait atteindre les 70 millions en l'an 2 000. Elle est déjà urbaine à 59 % (entre 1985 et 1990, la population urbaine a connu un taux de croissance de 43,1 %, selon le recensement de 1990). La consommation d'eau augmente rapidement autour des métropoles d'Istanbul, d'Ankara et d'Izmir, ainsi qu'au long des côtes de la mer Egée et de la Méditerranée où le tourisme se développe rapidement. Ces villes devront être alimentées par des cours d'eau de plus en plus éloignés : Ankara, par exemple, est desservie par les rivières Kizildirmak et Sakaria qui coulent à 90 km de la ville (4).

La Turquie considère que ses cours d'eaux doivent servir à irriguer les terres et à produire de l'énergie hydro-électrique (EHE). Dans le domaine alimentaire, elle est largement autosuffisante, et c'est l'un des principaux exportateurs de la région, en fruits et légumes, vers l'Europe et le Moyen-Orient. Le potentiel agricole du pays n'a pas été encore pleinement exploité : sur 28 millions d'hectares de terres arables, 3,3 millions seulement ont été mis en valeur par l'irrigation ; il reste 8,5 millions d'hectares dont l'irrigation pourrait être rentable d'un point de vue économique, les estimations variant avec le coût de l'eau et le rythme de libéralisation du secteur agricole. L'agriculture contribue en Turquie à 18,5 % du PIB et emploie 50 % de la main d'œuvre.

Les projets turcs en matière hydraulique s'expliquent dans une large mesure par le souci de produire sur place une énergie à bon marché. La Turquie importe 50 % de ses besoins annuels en énergie, et 25 % de sa production d'électricité dépendent de combustibles importés ; sa facture pétrolière était en 1990 de 3,5 milliards de \$ (5). Pour atteindre son objectif annoncé de 5 % de croissance annuelle, elle doit doubler sa production d'électricité tous les 10-15 ans. Or, le Tigre et l'Euphrate sont

(2) mg/l = milligramme par litre ; cette unité est équivalente à ppm = particules par million. Ces unités font référence à la quantité de particules solides, en particulier les chlorures, présente dans un volume d'eau. L'Organisation mondiale de la Santé fixe un taux de 250 mg/l ou 250 ppm de chlorures pour considérer l'eau comme potable. L'eau saumâtre contient de 5 000 à 10 000 ppm de chlorures.

(3) Entretien avec le Dr Ozden Bilen, DSI (Travaux Hydrauliques d'Etat, Turquie), le 24/2/1992.
(4) Entretien avec le Dr Seyfi Tashan, de l'Institut de Politique étrangère d'Ankara, et avec le Dr Ozden Bilen, DSI, le 24/2/1992.

(5) Bagis, A.I. : GAP, the Cradle of Civilisation Regenerated, Interbank, 1990, 63-3 et The Economist Intelligence Unit, Turkey : Country Profile, n° 4, 1991 : 3. Voir également : Kolars J. « The hydroimperialism of Turkey's search for energy », The Middle East Journal, hiver 1986, vol. 40, 1 : 53-67.

considérés comme des sources essentielles de production d'EHE et représentent 40 % du potentiel d'énergie hydro-électrique du pays. Ils devraient fournir 25 % de l'électricité turque en 1992. Des barrages hydroélectriques ont été construits sur l'Euphrate, à Keban en 1974 (capacité installée : 1360 MW) et à Karakaya en 1989 (1800 MW).

Le projet d'Anatolie du Sud-Est (le GAP, ou Guneydogu Anadolu Projesi) représente de loin l'entreprise la plus ambitieuse de la Turquie à l'heure actuelle. Ses implications hydro-politiques pourraient cependant constituer une menace pour la stabilité de la région, et la construction du barrage Atatürk a été présentée par tous les médias arabes comme un acte de belligérance ; mais un examen des aspects économiques et techniques permettra de relativiser le débat.

On remarquera d'abord que le GAP est avant tout un projet à usage interne visant à mettre en valeur une région relativement pauvre, celle du Sud-Est anatolien : il s'agit en priorité de développer l'agriculture, et, à partir de là, la production agro-industrielle, pour l'exportation vers le Moyen-Orient et la CEI (en particulier les nouveaux Etats d'Asie centrale), et d'améliorer ainsi le niveau de vie de la population kurde de la région. Le GAP a été conçu comme une réponse économique aux demandes d'auto-détermination kurde, et non comme un moyen de pression politique internationale, bien qu'il soit perçu comme tel, dans une certaine mesure, par la Syrie et par l'Irak.

Le projet concerne les provinces de Gaziantep, Diyarbakir, Sanliurfa, Mardin, Adiyaman et Siirt, dont la population représente 9 % du total national, avec une nette tendance à l'émigration vers l'Ouest du pays, surtout à Istanbul. Le développement économique y a été plus lent que dans la partie occidentale de la Turquie : le taux de croissance démographique y est plus élevé, le PIB par habitant plus bas, et le revenu par tête n'atteint que 40 % de la moyenne nationale (1 600 \$ en 1990). Le GAP devrait permettre la création d'au moins 90 000 emplois publics, attirer des investissements internationaux dans la région, et la transformer en grenier à céréales ; selon ses promoteurs, l'objectif est de « mobiliser les ressources régionales, effacer les disparités entre régions, encourager la productivité, créer des possibilités d'emploi, élever le niveau des revenus, développer les centres urbains, assurer la croissance économique et la stabilité sociale dans la région » (6). Reste à savoir si ces objectifs peuvent être atteints, ou si les attentes des bénéficiaires locaux du projet seront satisfaites.

Les chiffres avancés sont certes grandioses. Le GAP comporte 13 projets principaux, dont 6 sur le Tigre et 7 sur l'Euphrate, la construction de 21 barrages et de 19 centrales hydro-électriques. Le plus important projet, le barrage Atatürk (commencé en 1983) sur l'Euphrate, a une capacité totale de stockage de 48,7 km³, une capacité de production d'électricité de 2 400 MW et un objectif de production de 27 milliards de kWh/an. D'autres barrages sont en cours de construction à Birecik sur l'Euphrate (achèvement prévu début 1993) et à Ilisi sur le Tigre (prévu pour 1996-2001) (7).

Près de 1,7 million d'hectares (1,08 sur l'Euphrate et 600 000 sur le Tigre) doivent être irrigués -, chiffres qui sont toutefois constamment modifiés. Pour l'instant, 114 000 ha seulement le sont effectivement, surtout grâce à la nappe phréatique. 259 000 hectares dans les plaines de Sanliurfa et de Harran ont été déclarés zones prioritaires d'irrigation et seront alimentés par le barrage Atatürk via les tunnels jumeaux d'Urfa au début de 1993. Le projet prévoit une irrigation en surface par submersion, et seulement quelques unités pilotes à système d'aspersion : il est donc fortement consommateur en eau.

Il est difficile de prévoir les dates d'achèvement de ces travaux du fait des contraintes techniques, et surtout financières. Mais si tout se passe comme prévu, le

(6) GAP Master Plan. Entretien avec le Dr Servet Mutlu, vice-président du GAP, le 21/2/1992.
(7) Servet Mutlu, GAP, 21/2/1992.

débit de l'Euphrate en Syrie devrait être réduit d'au moins 11 km³ (sur la base d'une consommation de 10 000 m³/ha/an) et celui du Tigre d'au moins 6 km³. La Syrie et l'Irak s'inquiètent aussi de la détérioration de la qualité de l'eau : une partie des eaux d'irrigation seront redrainées vers les fleuves, mais elles contiendront probablement une forte concentration de pesticides, fertilisants et sels minéraux. Ces prévisions dépendent toutefois de la progression globale du projet GAP et des obstacles qu'il rencontre.

Tout d'abord, le financement : il est presque exclusivement d'origine turque, car la Banque mondiale a refusé son aide en l'absence d'accord entre riverains sur la répartition des eaux. Le GAP représente 6,9 % du budget national, et les dépenses qu'il occasionne - 1,5 million de \$ par jour, selon certaines estimations - ont une part de responsabilité dans le rythme d'inflation annuelle élevé de la Turquie (70 %). On estime que le projet a coûté à la Turquie quelque 9 milliards de \$ depuis 1981 ; le coût total pourrait être d'au moins 32 milliards si tous les projets sont menés à bien. Les investisseurs internationaux ne se sont pas précipités, c'est le moins que l'on puisse dire : la région est considérée comme instable du fait des opérations des séparatistes kurdes, et les équipements d'infrastructure font défaut.

L'effet du GAP, au plan local, est controversé. Pour certains, il n'a fait que susciter des espoirs, et l'on s'est moins occupé du développement des routes, de l'éducation, de la formation et des équipements agricoles que de la construction des barrages. Les facilités de crédits octroyées aux agriculteurs sont inadéquates et ces derniers n'ont pas été suffisamment initiés aux techniques d'irrigation. On a vu déjà apparaître dans la zone du GAP deux phénomènes résultant d'un excès d'irrigation, la salinisation et la remontée de la nappe phréatique. Les planificateurs rétorquent que des techniques pour économiser l'eau ont été introduites sur les principaux canaux. Au niveau des exploitations cependant, il est difficile d'appliquer une politique de tarification basée sur le volume utilisé (elle est basée actuellement sur la taille de la surface irriguée), et des compteurs d'eau ont été détruits (8). Il faut de toute urgence se pencher sur le problème de la propriété de la terre, dans une région où 8 % des agriculteurs possèdent 50 % des terres. En outre, le remplissage du lac du barrage Atatürk a déplacé les 70 000 habitants de 117 villages, dont la plupart ont choisi de placer leurs indemnités compensatoires dans l'achat de maisons à Sanliurfa plutôt que dans des terres agricoles. A l'évidence, il ne suffit pas de fournir de l'eau pour promouvoir un développement économique et social à long terme.

Les besoins en eau de la Syrie

La Syrie a elle-même des projets ambitieux d'exploitation des eaux de l'Euphrate, mais ses expériences n'ont pas été couronnées de succès par suite de problèmes allant de la détérioration des terres aux conflits entre agriculteurs et bureaucraties, et les résultats sont restés bien en-deçà des objectifs.

Au total, les ressources en eaux de surface de la Syrie, sans compter les eaux de l'Euphrate, s'élèvent à 9,94 km³/an (9). Le débit naturel de l'Euphrate à Jarablous est de 28 km³. En vertu d'un accord bilatéral avec la Turquie datant de 1987, la Syrie reçoit 15,75 km³/an de l'Euphrate (500m³/s). Un autre accord bilatéral, signé avec l'Irak en 1990, lui attribue 6,6 km³ de ce volume (42 %), les 9 km³ restants allant à l'Irak.

L'agriculture irriguée consomme la majeure partie de cette eau : 8,8 km³/an en 1989-90. L'extension de l'irrigation et l'augmentation de la production alimentaire intérieure continuent à être considérées comme des priorités économiques et c'est principalement la région de l'Euphrate que l'Etat entend développer. Trois barrages

(8) Die Zeit, 20/12/1991.

(9) PNUD, Project Document Syr/90/001/A/01/99, Improved Management of Water Resources for Agricultural Use, 1991.

ont déjà été construits sur le fleuve : « al-Thawra », à Tabqa (1975), le barrage régulateur « al-Ba'th », et le barrage d'El-E « Tichrin » (1991). Le barrage al-Thawra devait être la pièce principale du projet de la vallée de l'Euphrate, avec l'irrigation de 640 000 hectares, mais les terres de la région de Tabqa se sont dégradées pour plusieurs raisons : trop forte concentration de gypse dans le sol, salinisation due au surpompage, et affaissement des canaux par suite de fuites. La superficie effectivement bonifiée est d'environ 240 000 ha. L'objectif global poursuivi de bonification des terres devrait être atteint grâce à l'augmentation de la superficie irriguée, qui devrait passer de 863 000 ha (10) à 1,4 million en 2010, chiffre qui semble quelque peu irréaliste, si l'on tient compte des projets de la Turquie concernant l'Euphrate, et des difficultés actuelles de gestion que connaît la Syrie. En tout état de cause, les projets syriens exigeraient l'utilisation de 11,6 km³ des eaux du Tigre et de l'Euphrate ; sur les 8,3 km³ pris dans l'Euphrate, 7,0 km³ devraient être affectés à l'irrigation, 500 hm³ à l'industrie, et 128 hm³ à l'alimentation en eau potable (11).

En outre, le plan quinquennal prévoit une extension des surfaces irriguées à partir du Khabour, du Sajour et du Bakh, ainsi que du Tigre dans la région de Has-sakeh, et de l'Oronte. Les eaux de ce dernier fleuve sont utilisées par la Syrie depuis 1961 pour l'agriculture irriguée de la plaine du Ghab. Les barrages de Roustan (250 hm³) et de Hilfaya-Mehardeh (65 hm³) fournissent aussi de l'électricité aux villes de Homs et de Hama. Deux autres barrages sont en projet afin de régulariser le cours capricieux de l'Oronte, réduisant encore son débit vers la Turquie (*). La Syrie est en pourparlers avec le Liban pour un plan de développement commun.

Les projets d'irrigation et d'hydro-électricité se sont heurtés à des problèmes d'ordre technique et social. Les plans du barrage de Tabqa, dus aux Soviétiques, ne sont pas adaptés à la topographie locale. En conséquence, les basses eaux de l'été réduisent considérablement la production d'électricité, entraînant des coupures de courant dans les grandes villes, en particulier à Alep et Damas. Pourtant le barrage fournit encore 60 % de la production d'électricité. Les méthodes d'irrigation en surface sont prédominantes, ce qui signifie des pertes de 50 à 55 % dans le réseau. Dans le 7^e plan quinquennal (1990-1994), on a visé en priorité à améliorer le rendement pour réduire les pertes à 25 %, au maximum (12). Un autre problème, rencontré depuis longtemps, est celui du foncier avec, notamment, le morcellement de la propriété et la résistance des paysans aux coopératives (13).

Les besoins en eau de la Syrie sont déterminés par plusieurs facteurs : la marginalisation croissante de l'agriculture, malgré les inquiétudes quant à la sécurité alimentaire ; l'importance grandissante des revenus tirés du pétrole ; la recherche de capitaux étrangers. Les chances d'atteindre les objectifs fixés de bonification des terres sont très aléatoires. Il faut prendre ces facteurs en considération lorsque l'on cherche à évaluer les effets négatifs que pourront avoir, sur les plans de développement hydrauliques de la Syrie, les projets mis en œuvre en amont.

— Les besoins en eau de l'Irak

L'Irak dispose au total, selon des sources concordantes, de 80 km³/an de ressources en eaux de surface : 31 km³ proviennent de l'Euphrate et près de 50 du Tigre. Le principal problème de l'Irak est la qualité de l'eau plutôt que sa quantité. Si ses ressources sont relativement abondantes, de graves problèmes de gestion de l'eau

(10) *International Herald Tribune* 16-17/11/1991

(11) Entretien au ministère syrien de l'Irrigation et de l'Énergie, Dr. Zuheir Farah Abou Daoud, avr.-juin 1990, Compte-rendu de la *Conférence Table ronde* sur l'Euphrate, Arab Research Centre, Londres, fév. 1990.

* Voir, dans ce numéro, l'article de J. Kolars.

(12) PNUD, *op. cit.*

(13) Voir Hannover, J., in *Maghreb-Machrek*, n° 109, juil.-sept. 1985, « Grands projets hydrauliques en Syrie », sur les réponses locales aux projets de l'État et l'hostilité aux interventions des citoyens et de l'État.

et de salinisation du sol y ont affecté les projets d'irrigation tout au long de l'histoire de la Mésopotamie. Les variations des débits de l'Euphrate et du Tigre exposent souvent l'Irak aux inondations et à la sécheresse.

L'agriculture irriguée absorbe la plus grande partie de l'eau disponible — soit 42,7 km³ (88,4 %) en 1984 —, la consommation domestique n'utilisant que 1,3 km³ (2,7 %). Avant la guerre du Golfe, il était prévu que ces quantités atteignent respectivement 46,8 km³ (75,3 %) et 3,5 km³ (5,6 %) en 1995 (14). Plusieurs programmes d'aménagement ont été réalisés par les gouvernements successifs tant sur l'Euphrate, notamment le barrage de Haditha (1985), que sur le Tigre, en particulier le barrage de Mossoul. Lors de l'invasion du Koweït et de la guerre du Golfe, plusieurs ouvrages étaient en cours d'exécution sur les fleuves principaux et leurs affluents, en particulier le canal de Tharthar qui devait dévier les eaux du Tigre vers la dépression de Tharthar et, de là, si nécessaire, vers l'Euphrate. Ces projets, selon Bagdad, risquaient d'être compromis au cas d'une forte réduction du débit des fleuves venant de Turquie et de Syrie ; la Turquie assurait que toute réduction temporaire du débit de l'Euphrate serait compensée en partie par de l'eau venant du Tigre.

L'Irak se donnait pour objectif à long terme d'irriguer d'ici l'an 2000 toutes les terres irrigables et de développer de nouveaux réseaux. La superficie totale des terres arables est de 8 millions d'hectares, dont 4-5 millions cultivés en année moyenne (11 % en céréales). 65 % des terres irriguées souffrent d'hyper-salinité ou de remontée de la nappe phréatique, en partie à cause de la nature du sol, et en partie par excès d'irrigation. Avant la guerre du Golfe, l'Irak avait entrepris d'étudier les moyens d'installer des systèmes d'irrigation par aspersion et goutte-à-goutte, et de construire des barrages-réservoirs afin de compenser les réductions prévisibles des débits du Tigre et de l'Euphrate. L'Irak craint que le GAP ainsi que les projets syriens ne réduisent le débit de l'Euphrate à 11 km³/an, c'est-à-dire des deux-tiers ; ce volume pourrait même diminuer jusqu'à 7 km³, ce qui ne permettrait d'irriguer que 36,8 % des terres irriguées actuellement (1990). De plus, la qualité de l'eau pourrait se dégrader, allant jusqu'à contenir plus de 1 000 ppm (particules par million) sous l'effet de la pollution par chlorures, pesticides et fertilisants des eaux redéversées en amont. L'Irak vise à l'auto-suffisance alimentaire, mais le mieux qu'il puisse espérer est une relative sécurité. Son économie repose de façon absolument prédominante sur le pétrole. Si l'extension de l'agriculture est réalisable, elle est extrêmement coûteuse en eau. En outre, le secteur agricole a connu dans les années 80 des pénuries de main d'œuvre, conséquence de l'urbanisation (75 % des 18 millions d'habitants habitent désormais les villes) et des obligations du service militaire durant les guerres contre l'Iran (1980-88) et le Koweït (1990-91). Au milieu des années 80, l'Irak importait 80 % de ses besoins alimentaires en valeur (70 % en calories), et en 1987, les produits alimentaires représentent 26,7 % du total des importations en valeur (15). La politique de sécurité alimentaire qui a obligé les agriculteurs à ensemencher 80 % de leurs champs en céréales s'est trouvée en partie justifiée par l'imposition de sanctions par l'ONU.

Les bombardements des forces de la coalition pendant la guerre du Golfe en 1991 ont sérieusement perturbé la production agricole et détruit une grande partie des infrastructures hydrauliques. Des installations comme les barrages Saddam et de Samara ont été mis totalement hors d'usage (16). La destruction de barrages, d'installations de pompage, de stations d'épuration et de centrales électriques a eu de graves conséquences pour la production d'énergie, la production alimentaire, et l'approvisionnement en eau potable.

Le projet, en cours de réalisation, d'un « troisième fleuve » de 565 km de long entre le Tigre et l'Euphrate a pour objectif affiché de réduire la salinité dans une

(14) EIU, *Iraq : Country Profile*, 1990-1991 : 21.

(15) *Middle East Economic Review* 1991-92 : 65.

(16) Voir le Rapport de mission du prince Sadruddin Aga Khan, Mission des Nations unies en Irak, juillet 1991, et *World Water and Environmental Engineering*, sept. 1991 : 9.

zone au cœur des terres agricoles. Comme il aura pour résultat de drainer aussi de vastes zones dans les marais du Sud, il est perçu comme une opération politique dirigée contre de la communauté chiite locale et contre les Arabes des marais. Le succès final de cette initiative dépend de la capacité de l'Irak à se procurer des pièces détachées et les fonds nécessaires.

— Ambiguïtés juridiques

Jusqu'à ce jour, il n'existe pas de dispositions juridiques complètes ayant fait l'objet d'une ratification internationale sur l'utilisation des fleuves internationaux à d'autres fins que la navigation. La terminologie elle-même est controversée. Les cours d'eau (de surface ou souterrains) qui traversent des frontières sont-ils considérés comme « internationaux », ou comme « transfrontaliers », comme des « réseaux fluviaux internationaux » ou des « bassins fluviaux internationaux » ? Les litiges sur les droits de l'eau sont tranchés par des traités bilatéraux, voire multilatéraux, dont les dispositions ne font pas nécessairement jurisprudence.

Diverses associations de juristes internationaux ont cherché à définir des directives pour l'utilisation des fleuves communs à plusieurs pays. Leurs conclusions sont basées principalement sur le concept « d'utilisation équitable », et le principe *sic utere tuo ut alienam non laedas* : un Etat ne doit pas utiliser ou permettre l'utilisation de son territoire d'une façon qui cause un tort sensible à ses voisins. Ces principes ont été défendus par l'Association de Droit international, l'Association du Barreau inter-américain et la Commission de Droit international de l'ONU (17). Le plus grand problème est celui de la souveraineté. La Turquie revendique la souveraineté absolue sur les eaux issues de son territoire et qualifie le Tigre et l'Euphrate de fleuves « transfrontaliers ». Elle refuse l'idée que l'on puisse considérer les bassins des fleuves comme un tout, en se plaçant au dessus de la souveraineté des Etats. Sans reconnaître la copropriété des fleuves et des rivières, le gouvernement s'est engagé toutefois à utiliser ceux qui prennent naissance sur son territoire de façon équitable et raisonnable. Les garanties bilatérales qu'il a données à ses co-riverains à cet égard lui paraissent suffisantes. La position turque n'est acceptée ni par la Syrie, ni par l'Irak, ni par aucune instance juridique internationale.

■ Les relations entre la Turquie, la Syrie et l'Irak : dimensions politiques et économiques

Entre la Turquie et la Syrie, les relations sont tendues depuis longtemps. Aussi la Turquie, consciente du fait que l'eau constitue pour elle un instrument de négociation et une arme rhétorique fort utiles, a-t-elle toujours manifesté sa réticence à faire des concessions dans ce domaine. Les deux principales sources de friction, sont le soutien apporté par la Syrie à des groupes d'opposition au régime turc et, à un degré moindre, les revendications syriennes sur la province du Hatay : autrefois nommée Sanjak d'Alexandrette, elle relevait du Mandat français sur la Syrie, mais fut cédée à la Turquie en 1939. La Syrie continue à ne pas reconnaître cette partie de sa frontière avec la Turquie, mais, de l'aveu même de certains officiels, il y a peu de chances de voir ce territoire restitué à la Syrie. C'est un foyer de tension permanent : en octobre 1989, les forces aériennes syriennes ont abattu au-dessus du Hatay un avion appartenant au Bureau turc du cadastre, et, en décembre 1989, le ministre syrien de l'Information a déclaré, dans une conférence de presse à Nicosie, que la Syrie ne reconnaissait toujours pas la souveraineté de la Turquie sur le Hatay.

(17) Le dernier avant-projet (1991) de la Commission de Droit international sur l'utilisation des eaux non navigables insiste sur l'utilisation « équitable et raisonnable » des eaux afin d'obtenir « une exploitation optimale ». Voir aussi, dans ce numéro, l'article de H. Ayeb.

La Turquie, pour sa part, accuse la Syrie de soutenir les Kurdes du PKK, les Arméniens de l'ASALA (l'Armée secrète arménienne pour la libération de l'Arménie) et les guérillas de gauche (Dev-Sol), particulièrement depuis le début des années 80. Le PKK, surtout, s'est livré à de nombreuses attaques en territoire turc entre 1980 et 1985 à partir de ses bases en Syrie, incursions que les pressions diplomatiques ou la signature d'accords d'extradition n'ont jamais jusqu'ici réussi à réduire de façon significative. La visite du Premier ministre syrien Abd al-Ra'uf al-Qasbi en Turquie, en mars 1986, a réactivé les négociations, en 1986-87 : l'ordre du jour prenait acte désormais, à côté des questions de sécurité, de la préoccupation de la Syrie au sujet d'une éventuelle raréfaction des eaux de l'Euphrate liée à la réalisation du GAP. Les accords n'amenèrent pas de ralentissement visible des activités du PKK. Un protocole sur la sécurité signé en 1987, à la suite d'un accord de coopération économique qui comportait des clauses sur l'Euphrate, n'a eu que peu d'effets pratiques. Le quartier général du PKK a été déplacé dans la Beqaa libanaise sous contrôle de l'armée syrienne et la Syrie a refusé d'extrader le chef du mouvement, présenté comme un réfugié politique.

Jusqu'à la fin des années 80 et au début des années 90, les opérations du PKK à partir de la Beqaa ont continué, suscitant une contrariété croissante en Turquie. A plusieurs reprises, le président Ozal a averti que la Turquie ne tolérerait pas un terrorisme parrainé par ses voisins et qu'elle irait jusqu'à bombarder les bases de la Beqaa ; en octobre 1987, il avait même menacé de retenir les eaux de l'Euphrate si la Syrie ne cessait pas son soutien au PKK. Quant à l'actuel Premier ministre Suleyman Demirel, il n'a cessé de réclamer l'expulsion du PKK et de Dev-Sol de la Beqaa, tout en se disant aussi prêt à bombarder leurs bases. La Turquie continue cependant de préférer les solutions diplomatiques aux options militaires. Le 17 avril 1992, le ministre turc de l'Intérieur, en visite à Damas, a reçu du président Assad l'assurance que le PKK avait été prié de quitter la Beqaa et que ses bases d'entraînement y avaient été fermées. Après la signature d'un accord bilatéral de sécurité, un camp de Dev-Sol aurait été fermé (18). Enfin, les 16-18 septembre 1992, au cours de négociations à Ankara, le ministre syrien de l'Intérieur, Muhammad Harbah, s'est mis d'accord avec son homologue turc Ismet Sezgin pour constituer une série de comités bilatéraux sur la sécurité des frontières, en vue d'assurer le suivi de l'accord du mois d'avril précédent. Après un entretien avec le Premier ministre S. Demirel, M. Harbah a affirmé que les activités du PKK étaient hors la loi en Syrie. Comme pour tous les accords passés, il reste à voir l'effet à long terme de ces mesures.

Les liens économiques entre la Turquie et la Syrie sont limités, mais, malgré les frictions politiques, le commerce de transit, les échanges de produits - bétail turc contre céréales syriennes - sont florissants. En mars 1992, la Turquie et la Syrie ont, en outre, signé un accord sur la surveillance aérienne de la zone frontalière.

La Turquie et l'Irak trouvent souvent un terrain d'entente sur la question du séparatisme kurde, allant même jusqu'à une coopération militaire tacite, voire ouverte, surtout depuis le coup d'Etat d'Evren en Turquie en 1980. Les représailles de la Turquie contre les bases du PKK dans le nord de l'Irak ont souvent coïncidé avec les opérations irakiennes contre les partis kurdes d'Irak - Union patriotique du Kurdistan (UPK), et Parti démocratique du Kurdistan (PDK). La Turquie et l'Irak ont signé, en octobre 1984, un accord sur le « droit de suite à chaud » qui leur permet de « poursuivre les groupes subversifs » sur leurs territoires respectifs sur une profondeur de 5 km. Comme l'Irak était déjà en guerre sur plusieurs fronts avec l'Iran, qui soutenait la rébellion des Kurdes d'Irak, les incursions turques dans le Nord de l'Irak se faisaient avec le consentement de Bagdad. Puis, mécontent d'être exclu du protocole économique syro-turc de 1987 et surtout des discussions sur le partage des eaux de l'Euphrate, l'Irak s'est peu à peu montré moins coopératif. A partir de 1988, le PKK opérant effectivement comme bon lui semblait depuis le Nord de l'Irak. Après la fin

(18) Summary of World Broadcasts, Middle East : BBC 17/4/92 ME/1358 : 1.

de la guerre Irak-Iran et après la réduction par l'Irak de la dissidence kurde (y compris par l'attaque à l'arme chimique contre la ville de Halabja), plus de 60 000 Kurdes d'Irak ont fui en Turquie sans que l'armée irakienne puisse les poursuivre (19).

Pendant la guerre contre l'Irak, en 1990-91, les bases aériennes américaines en Turquie, notamment celle d'Incirlik, ont été utilisées par les Etats-Unis. Au lendemain de la guerre, plus de 400 000 Kurdes irakiens ont fui vers le Sud-Est de la Turquie (20). Par la suite, les opérations du PKK contre les forces turques dans le Sud-Est de l'Anatolie ont provoqué des raids de représailles contre les bases du mouvement à un rythme quasi-hebdomadaire au début de 1992. Si le gouvernement turc a levé certaines restrictions sur l'utilisation de la langue et la propagation de la culture kurdes, l'idée de séparatisme politique reste un sujet de litige, et on ne voit aucun signe de concessions possibles à cet égard. La Turquie reste décidée à détruire les installations du PKK au Nord de l'Irak et s'est assuré le soutien d'autres groupes kurdes, notamment du PDK irakien, dont le chef, M. Barzani, a condamné le terrorisme (21).

Les relations économiques irako-turques ont prospéré pendant les années 80, en dépit des craintes réciproques de dépendance excessive. C'est par la Turquie essentiellement que transitaient les exportations pétrolières irakiennes (1,7 Mb/j), surtout depuis la fermeture du pipe-line syro-irakien en 1982. Non seulement la Turquie recevait 60 % de son approvisionnement pétrolier de l'Irak, dont une partie à un prix avantageux, mais elle percevait aussi des droits de transit considérables. De nombreuses joint-ventures furent lancées, comme l'interconnexion des réseaux électriques, ou la construction d'une liaison ferroviaire internationale vers Zakho. Le volume du commerce direct bilatéral s'est considérablement accru pendant la guerre Iran-Irak, mais à la fin de la guerre, l'Irak devait à la Turquie 2 milliards de \$. L'embarco de l'ONU a eu de graves conséquences pour la Turquie, à la fois pont entre l'Irak et l'Europe, et fortement dépendante du pétrole irakien (auquel s'est substitué maintenant le pétrole d'Arabie saoudite). Les oléoducs turcs ont été immédiatement fermés après l'invasion du Koweït par l'Irak en août 1990 (22). Néanmoins, certains signes font penser que la Turquie est pressée de reprendre rapidement les échanges commerciaux : un Irak délivré des sanctions serait un consommateur potentiel des produits agricoles de la région du GAP.

Quant aux relations entre la Syrie et l'Irak, elles sont marquées par une suspicion mutuelle depuis la rupture idéologique des années 1960. L'un comme l'autre sont dirigés – nominalement du moins – par des branches différentes du parti panarabe Ba'ath. Les deux Etats s'accusent mutuellement d'abriter leurs opposants respectifs. Quand, en 1980, Saddam Hussein a lancé une répression de grande envergure contre des leaders de l'opposition, chiïtes, kurdes et turcomans, la Syrie a réagi en accueillant certains groupes comme le Front national démocratique et patriotique irakien, l'UPK, et le PDK. Par ailleurs, la Syrie a soutenu l'Iran pendant la guerre avec l'Irak. Il y a néanmoins quelques signes d'une coopération économique limitée entre Damas et Bagdad depuis la fin de la guerre du Golfe.

■ La place des problèmes d'eau dans les relations inter-étatiques

Les litiges sur l'exploitation unilatérale des eaux du Tigre et de l'Euphrate et, dans une moindre mesure, de l'Oronte – entre la Turquie et la Syrie – ont souvent

(19) Picard, E. (1990) : « Les relations entre la Turquie et ses voisins arabes : des contraintes idéologiques à celles de la géostratégie ». Exposé présenté au colloque de Strasbourg sur la Turquie, novembre 1990.

(20) Et plus d'un million en Iran.

(21) Massoud Barzani, *Turkish Daily News*, 25/2/92.

(22) *Middle East Economic Survey*, 7/10/91. En juin 1991, le ministre irakien des Affaires étrangères, Tarek Aziz, fit une visite à Ankara pour demander la réouverture des pipelines, mais se heurta à des exigences exorbitantes quant aux droits de transit et frais d'exploitation.

provoqué des tensions, mais, en même temps, les différentes parties se sont constamment efforcées de parvenir à des arrangements sur la répartition des eaux. Il faut reconnaître pourtant que ces discussions n'ont guère abouti. Il n'existe aucun traité tripartite sur la répartition et l'exploitation des eaux entre les Etats riverains du bassin du Tigre et de l'Euphrate. Le traité de Lausanne de 1923 contenait une clause stipulant que la Turquie devait consulter l'Irak avant d'entreprendre des travaux hydrauliques. Le traité d'Alep de 1930, pour sa part, faisait une brève référence aux droits de la Syrie sur les eaux du Tigre, tandis que le traité d'Amitié et de bon voisinage signé par la Turquie et l'Irak à Ankara en 1946 stipulait encore une fois que Bagdad serait consulté par la Turquie avant le lancement de tout projet de développement sur le Tigre ou l'Euphrate (23). En 1962, la Syrie et l'Irak créèrent une commission mixte, mais son rôle resta à l'époque limité du fait de l'absence de travaux hydrauliques importants. Vers 1972-73, les deux mêmes pays firent des tentatives infructueuses pour négocier un accord sur l'Euphrate.

En 1974-75, quand la Turquie et la Syrie s'engagèrent dans de grandioses projets de barrage, des frictions sérieuses se manifestèrent entre les trois Etats à propos de l'exploitation de l'Euphrate. La construction du barrage de Keban par la Turquie suscita une certaine inquiétude et même des protestations officielles de la Syrie, non pas à cause d'une baisse effective du débit (le barrage devait produire de l'hydroélectricité et régulariser le fleuve), mais parce que la Turquie démontrait ainsi, symboliquement, qu'elle était capable de contrôler l'Euphrate en amont. L'aspect éventuellement bénéfique, d'un point de vue hydrologique, d'une régularisation de son cours, n'était pas pris en compte sur le plan politique.

La construction du barrage de Tabqa par la Syrie en 1973-74 provoqua une réaction agressive de l'Irak ; c'était d'ailleurs dans une période de refroidissement des relations bilatérales. Le remplissage du lac Assad priva temporairement l'Irak d'une partie des eaux de l'Euphrate, chaque pays donnant pour cette perte des chiffres différents : l'Irak prétendait n'avoir disposé en 1975 que de 9,4 km³ – moins d'un tiers du débit moyen annuellement reçu – alors que la Syrie donnait le chiffre de 12,8 km³, l'équivalent de la consommation annuelle de l'Irak à l'époque. De toute façon, soutenaient les autorités syriennes, l'Irak pouvait compenser le déficit en utilisant les eaux du Tigre. L'Irak revendiquait une « part équitable » de 16,1 km³, se référant à une recommandation de la Banque mondiale de 1965, et se plaignit, dans une note au Conseil de la Ligue arabe en avril 1975, de ce que la Syrie retenait dans le lac Assad, pour des raisons politiques, beaucoup plus d'eau que nécessaire, et qu'ainsi 70 % de la récolte d'hiver avaient été perdus. Devant la détérioration de leurs relations politiques et économiques – fermeture des bureaux des compagnies aériennes et des espaces aériens, déploiement de troupes à la frontière, soutien public de la Syrie aux forces de l'UPK et à d'autres groupes d'opposants irakiens –, les deux pays sollicitèrent la médiation de l'Arabie saoudite. Plus tard, en juin 1975, à la suite d'une médiation soviétique, la Syrie finit par accepter de laisser s'écouler une quantité d'eau supplémentaire et, en août, se rangea à une proposition saoudienne de répartition proportionnelle des eaux, qui cependant n'eut jamais de suite (24). Pendant les périodes de sécheresse des années 80, l'Irak accusa plusieurs fois la Syrie de retenir les eaux de l'Euphrate.

La décision unilatérale de la Turquie d'entreprendre le GAP a été perçue par ses voisins d'aval comme agressive et indélicate, et a mis en évidence l'absence de mécanisme approprié de consultation. Ce qui n'excluait pas d'ailleurs la poursuite de discussions bilatérales sur la question de l'eau. En 1982, la Turquie et l'Irak ont constitué un comité technique mixte auquel la Syrie s'est jointe en 1983. Il s'est réuni

(23) Saliba, S.A., *The Jordan River Dispute*, Martinus Nijhoff 1968 : 59.

(24) Kienle, E., *Ba'ath versus Ba'ath. Syrian-Iraqi relations 1968-1989*, I.B. Tauris, 1990 : 96-100.

régulièrement jusqu'en juin 1990 pour des discussions générales et des échanges d'informations. La 16^e réunion, qui devait se tenir à Bagdad le 4 août 1990, a été annulée suite à l'invasion du Koweït, et le comité n'a plus été convoqué jusqu'à la fin septembre 1992, où une nouvelle rencontre de quatre jours a abouti à une impasse, la Syrie accusant la Turquie de refuser tout partage « équitable » des eaux. Quant aux accords bilatéraux existants, ils n'ont qu'une portée limitée.

Le protocole de coopération économique signé par la Turquie et la Syrie en juillet 1987 s'étendait à de nombreux domaines : exploration du pétrole et du gaz, opérations bancaires, transport de bétail, formalités douanières. L'eau en fut un des points principaux et le Premier ministre syrien Abd al-Ra'uf al-Qasm obtint la fourniture d'une quantité minimum garantie des eaux de l'Euphrate en échange d'une coopération syrienne – comme nous l'avons vu – sur la sécurité des frontières. Le texte stipule, à l'article 6 : « Pendant la période de remplissage du lac-réservoir du barrage Atatürk et jusqu'à la répartition finale des eaux de l'Euphrate entre les trois pays riverains, la Partie turque s'engage à laisser couler une moyenne annuelle de 500 m³/s à la frontière syro-turque et, au cas où le débit moyen n'atteindrait pas 500 m³/s, la Partie turque s'engage à compenser la différence au cours du mois suivant » (25).

Mais le vice-Premier ministre irakien, Taha Yassine Ramadan, s'étant plaint, en avril 1988, auprès du président Ozal en visite à Bagdad de ce que l'Irak était exclu des négociations sur l'eau, assurance lui fut alors donnée que ce protocole syro-turc de 1987 était un accord temporaire, et qu'un « vrai traité », un accord tripartite, serait un jour conclu entre les Etats riverains.

L'affrontement le plus sérieux qui ait opposé la Turquie à ses voisins de l'aval eut lieu en janvier 1990, lorsqu'elle commença à détourner l'Euphrate pour remplir le lac de retenue du barrage Atatürk. Sa décision de retenir les eaux de l'Euphrate entre le 13 janvier et le 12 février 1990 suscita une guerre de communiqués véhémement en raison de la manière apparemment expéditive dont elle fut exécutée, en dépit des garanties sur les volumes à fournir en compensation. A la réunion du comité tripartite de novembre 1989, la Syrie et l'Irak avaient soutenu que deux semaines, et non quatre, suffisaient au remplissage du réservoir Atatürk, et avaient réclamé un accord tripartite sur les quotas. L'Irak affirmait que la réduction prévue allait affecter son programme d'irrigation (1,3 million d'ha) et l'obliger à fermer des centrales électriques fournissant 40 % de l'électricité du pays (26). La Turquie soutenait que la Syrie recevrait au minimum 120 m³/s des affluents situés en aval du barrage Atatürk, plus 750 m³/s supplémentaires entre le 23 novembre 1989 et le 13 janvier 1990 ; en outre, l'opération de captage était programmée pour janvier et février, période où la demande est la plus faible en Syrie et en Irak. Pour la Turquie, les craintes de ces pays, répercutées par les médias arabes, n'étaient donc pas fondées.

Le gouvernement syrien protesta auprès de la Turquie, puis de la Ligue arabe qui appela à un partage équitable des eaux et à une réduction du temps de remplissage. Les ingénieurs syriens affirmèrent que le niveau de l'Euphrate avait baissé de 3 mètres, en janvier 1990, entre la frontière turque et le lac Assad, causant des dégâts à la récolte d'hiver et des ruptures d'alimentation en eau à Alep, et que la Turquie n'avait pas donné d'informations techniques suffisantes sur ses projets. Les ingénieurs turcs rétorquèrent qu'ils avaient fait leur possible pour minimiser le préjudice.

Première d'une série d'interruptions envisagées pour poursuivre le GAP, cette coupure amena la Syrie à réclamer, conjointement avec l'Irak, un accord tripartite sur le partage des eaux de l'Euphrate. Le 16 avril 1990, un accord fut d'ailleurs signé entre Damas et Bagdad, établissant des quotas fixes de 42 % du débit annuel pour la Syrie et de 58 % pour l'Irak, quel que soit le volume total. Puis, en mars et décembre

(25) Protocole sur les questions relatives à la coopération économique entre la Turquie et la République arabe de Syrie, Gazette officielle, Turquie, 1987.
(26) Dr. Zuheir Farah Abou Daoud, *op. cit.*

1991, tout en protestant contre des réductions temporaires du débit, elle réitéra son appel en faveur de négociations tripartites. Le 3 août 1992, lors de la visite à Damas du ministre turc des Affaires étrangères, Hikmet Cetin, la Turquie s'engagea à honorer les quotas d'eau définis en 1987, à condition que la Syrie respecte les termes de l'accord de sécurité d'avril 1992. L'attachement des deux parties à des relations de bon voisinage, réitéré à cette occasion (27), a été confirmé à la réunion de septembre à Ankara, que nous avons évoquée plus haut. L'avenir dira si l'entente peut se maintenir sur la question du partage des eaux.

■ Les perspectives pour la décennie 90

Dans le cadre régional, la Turquie a manifesté son désir de coopérer pour la gestion des eaux du Tigre et de l'Euphrate, à condition de se limiter à des projets précis. Mais rien n'indique qu'elle soit prête à accéder à la demande de ses riverains de conclure un accord multilatéral sur des quotas de répartition. Son intransigeance contribue sans aucun doute à entretenir la tension dans la région. Pour elle, les déficits en eau des Etats de l'aval sont dus essentiellement à une mauvaise gestion et ne relèvent pas du domaine juridique. L'Irak pourrait, à son avis, compenser les réductions de débit de l'Euphrate en faisant davantage appel au Tigre au lieu de revendiquer une augmentation de volume sur la base de vagues « droits sur l'eau ». Selon la Turquie, les ressources en eau du bassin Tigre-Euphrate sont suffisantes, si les pays les utilisent correctement et emploient des méthodes d'irrigation efficaces. Elle soutient que l'accord de 1987 sur les quantités allouées à la Syrie est définitif, et rejette les demandes de l'Irak et de la Syrie pour une augmentation des quotas à 700 m³/s, en leur rétorquant qu'ils n'ont qu'à utiliser leur eau de façon plus efficace.

Cette intransigeance est en partie compensée par de bonnes perspectives de coopération technique. Il ne faut pas sous-estimer le rôle du comité technique tripartite où des informations hydrauliques sont régulièrement échangées par telex. Sans être spectaculaire sur le plan politique, la coopération technique atténue la confrontation verbale et constitue une mesure de confiance significative. La Turquie a, par exemple, exprimé sa volonté de participer à la collecte et à l'échange d'informations et à des études sur les économies d'eau.

Cependant, pour elle, toute discussion sur l'eau reste commandée par ses intérêts sécuritaires. Elle ne sera donc guère disposée à faire des concessions à la Syrie et à l'Irak tant que le PKK continuera ses opérations. Le barrage Atatürk et d'autres installations sont toujours menacés de sabotage, ce qui oblige le gouvernement à maintenir une forte présence armée dans cette zone : le PKK a déclaré à maintes reprises son hostilité au projet, qu'il présente comme une exploitation des ressources des Kurdes et une appropriation frauduleuse de leurs eaux.

Les réticences de la Turquie sont également liées au problème de l'Oronte, que la Syrie ne considère pas comme un fleuve international, puisqu'il coule en majeure partie sur son territoire ainsi que dans la région disputée du Hatay/Alexandrette. Pendant les mois d'été, le débit, dans le Hatay, se réduit considérablement, ce dont se plaignent les agriculteurs locaux auprès des autorités turques. La Turquie envisage de construire un barrage dans la région pour retenir l'excédent des eaux hivernales. Elle a voulu lier d'éventuelles négociations sur l'Euphrate à un règlement sur l'Oronte, mais la Syrie s'y oppose, car cela signifierait une reconnaissance *de facto* de la souveraineté turque sur Alexandrette. Les dirigeants syriens soutiennent que la question de la « souveraineté » sur l'Oronte n'est pas négociable, à moins d'un accord préalable sur l'Euphrate, qu'ils veulent faire reconnaître comme un fleuve international par toutes les parties.

(27) *Al-Hayat*, 4/II/1992.

Dans un cadre plus large, celui du Moyen-Orient, la politique de l'eau de la Turquie est actuellement de plus en plus ambiguë. A la fin des années 80, elle se présentait comme le château d'eau de la région, et il est vrai que, comparée à ses voisins arabes, elle est relativement riche. Mais les tentatives pour commercialiser l'eau à destination du Moyen-Orient ont fait long feu, se heurtant à de multiples difficultés politiques, comme en témoigne le sort du « Canal de la Paix » et des tentatives de vente d'eau à Israël. Le « Canal de la Paix » a fait l'objet, entre 1987 et fin 1991, d'une promotion enthousiaste de la part du président Ozal : deux canalisations devaient transporter l'eau des rivières Seyhan et Ceyhan (6 hm³/jour), l'une vers la Syrie, la Jordanie, les Territoires occupés, et peut-être Israël, puis vers la côte saoudienne de la mer Rouge, l'autre vers les pays du Golfe. Les surplus d'eau de la Turquie devaient être vendus à un prix inférieur à celui de l'eau dessalée, et le « Canal » constituerait un lien physique contribuant au renforcement de la coopération entre pays de la région.

L'administration Demirel a remis dans les cartons le « Canal de la Paix » et sa variante, le « mini-Canal » – qui devait alimenter la Syrie, la Jordanie, les Territoires occupés et/ou Israël –, devant l'opposition déterminée des clients présumés et après une réévaluation officielle des besoins en eau de la Turquie (28). Ces installations auraient été extrêmement vulnérables au sabotage et aux pressions politiques. Plusieurs Etats du Golfe considéraient en outre que l'eau ne devait pas être traitée comme une simple marchandise. La Turquie avait également envisagé de vendre directement à Israël de l'eau de la rivière Manavgat, transportée par camion-citerne, pipeline sous-marin, ou dans des sacs de plastique géants, mais elle s'est heurtée à l'hostilité des pays arabes.

Elle a donc changé de tactique. Tout en souhaitant être associée aux négociations multilatérales de paix sur le Moyen-Orient pour ce qui concerne les questions de l'eau, elle a pris une certaine distance par rapport à ses positions antérieures. Maintenant, elle veut toute son eau pour elle. En janvier 1992, aux négociations multilatérales de Moscou, le ministre des Affaires étrangères, Hikmet Cetin, a déclaré : « Pour ce qui est de l'eau, nous sommes conscients de son importance croissante et de ses implications régionales. Nous considérons cette question comme partie intégrante de la coopération générale dans la région. Nous sommes prêts à coopérer, mais selon nos propres priorités et dans la limite de nos possibilités. La Turquie ne dispose pas d'abondantes ressources en eau, et nous pourrions bientôt éprouver des difficultés à satisfaire nos propres besoins ».

Cette réticence manifeste va de pair avec un désintérêt croissant vis-à-vis du Moyen-Orient. La Turquie commence à se considérer comme le « centre géopolitique d'une région en train d'émerger » (29) : la doctrine actuelle est qu'il y a plus d'avenir pour elle dans le développement de liens économiques et politiques avec les Etats de l'ex-Union soviétique, particulièrement les turcophones. Elle a offert plus d'un milliard de dollars de crédits à l'exportation et de capitaux d'investissement à l'Azerbaïdjan, au Kazakhstan, au Kirghiztan, au Tadjikistan, au Turkmenistan, et à l'Ouzbékistan ; en même temps, elle renforce ses liens avec les Etats de la mer Noire : un pacte économique a été signé à Istanbul par 10 pays riverains en juin 1992.

*
*
*

Le problème fondamental de l'approvisionnement en eau de la région du Tigre et de l'Euphrate, et même du Moyen-Orient en général, vient de la nature ambitieu-

(28) Le DSI propose maintenant de dévier de l'eau du Seyhan et du Ceyhan vers la zone du Hatay qui en manque.

(29) *Financial Times*, 12/5/1992.

se des politiques hydrauliques nationales, qui se concentrent sur des projets d'irrigation à grande échelle. Les volumes d'eau requis pour mener à bien ces projets, qui utilisent des méthodes d'irrigation peu sophistiquées, excèdent les disponibilités. En outre, l'absence de bonne volonté politique entre les Etats ne facilite pas la recherche d'une solution pragmatique aux problèmes, leurs relations politiques étant entachées de suspicion mutuelle. La rhétorique apparemment intransigeante de la Turquie masque, certes, tout un travail en coulisse mené par les diplomates et les experts ; mais il n'y a manifestement pas un réel désir de coopération à long terme et sur une vaste échelle.

Les intérêts actuels de la Turquie s'articulent autour de trois objectifs politiques principaux : assurer son approvisionnement pétrolier en provenance du Golfe et éventuellement négocier de nouveaux accords sur le pétrole irakien ; préserver ses marchés d'exportation, surtout pour ses produits agricoles ; assurer la sécurité de ses frontières du sud et de l'est. Dans ce contexte, l'eau est pour elle un moyen de rappeler à ses voisins ses avantages géographiques et économiques. En particulier elle a établi de plus en plus ouvertement depuis la fin des années 80 un lien entre la question de l'eau et le problème kurde, et elle le maintiendra.

Ni la Syrie, ni l'Irak ne sont en mesure de défier la Turquie militairement et, en dehors d'un soutien aux organisations rebelles, ils n'ont guère de moyens de pression autres que diplomatiques. C'est pourquoi la Turquie peut continuer à ignorer leurs demandes de négociations sur le partage des eaux. Toutefois son refus a eu également des effets contre-productifs puisqu'il a bloqué le financement de ses projets par les institutions multilatérales, cette situation précaire dissuadant par ailleurs les investisseurs potentiels. Cela n'a cependant nullement modifié sa politique. A plus long terme, tout accord sur l'eau avec d'autres Etats du Moyen-Orient, y compris Israël, restera modeste et d'une portée purement commerciale.

D'une manière générale, il est manifeste que la Turquie ne cherche pas à renforcer ses liens avec les Etats arabes du Moyen-Orient, au-delà du maintien de ses objectifs essentiels. Par contre, elle est en train d'étendre son influence vers le nord et le nord-est en signant des accords avec les Etats de la mer Noire et de l'Asie centrale, et de réorienter ses ressources dans cette direction. Elle mène dans ces régions une active campagne promotionnelle en faveur de son expertise en ingénierie et en travaux hydrauliques.

Enfin, si l'on examine les implications de cette politique sur la stabilité régionale, il serait imprudent de prédire une aggravation des tensions entre la Turquie et ses co-riverains à cause du problème de l'eau ; les litiges concernant le « droit à l'eau » ne seront pas déterminants pour la stabilité régionale. On ne « coupera » pas l'eau des rivières. La Turquie continuera sans états d'âme à dicter sa loi sur le dossier de l'eau, rejetant les récriminations de ses voisins devenues un point relativement mineur sur la liste de ses préoccupations.

(traduit de l'anglais par le Documentation française)